

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2021 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CEPMB. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur le rendement du CEPMB concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CEPMB sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Le CEPMB fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2011-2012 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web du CEPMB, à l'adresse suivante : [anchor link to] <http://www.pmprb-cepmb.gc.ca/fr/transparence/responsabilisation>.

Les états financiers du CEPMB n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Dr. Mitchell Levine

Président

Ottawa, Canada

Date : le 25 août, 2021

Devon Menard

Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

Date : le 25 août, 2021

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS
État de la situation financière (non audité)
au 31 mars

(en dollars)	2021	2020
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	1 759 657 \$	1 878 279 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	690 603	418 084
Avantages sociaux futurs (note 5)	335 788	342 954
Total des passifs nets	2 786 048	2 639 317
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	1 515 428	1 425 202
Débiteurs et avances (note 6)	466 731	680 207
Total des actifs financiers	1 982 159	2 105 409
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 6)	(222 501)	(227 130)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(222 501)	(227 130)
Total des actifs financiers nets	1 759 658	1 878 279
Dette nette ministérielle	1 026 390	761 038
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 7)	93 060	144 385
Total des actifs non financiers	93 060	144 385
Situation financière nette ministérielle	(933 330) \$	(616 653) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Dr. Mitchell Levine

Président

Ottawa, Canada

Date : le 25 août, 2021

Devon Menard

Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

Date: le 25 août, 2021

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2021 Résultats prévus	2021	2020
Charges			
Réglementer les prix des médicaments brevetés	16 055 816 \$	12 205 915 \$	10 506 828 \$
Services internes	3 558 091	4 900 457	4 398 375
Total des charges	19 613 907	17 106 372	14 905 203
Revenus			
Engagement de conformité volontaire	-	304 355	3 492 456
Autres	-	3 689	1 555
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(304 355)	(3 492 460)
Total des revenus	-	3 689	1 551
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	19 613 907	17 102 683	14 903 652
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		15 149 807	12 911 286
Variations des montants à recevoir du Trésor		90 226	258 535
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)		1 559 774	1 525 976
Éléments d'actifs et de passifs transférés (à) de d'autres ministères gouvernementaux		(13 801)	(796)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		316 677	208 651
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice		(616 653)	(408 002)
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice		(933 330) \$	(616 653) \$

Information sectorielle (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS
État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2021	2020
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	316 677 \$	208 651 \$
Variation due aux immobilisations corporelles		
Amortissement des immobilisations corporelles	(51 325)	(65 177)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(51 325)	(65 177)
Augmentation nette de la dette nette ministérielle	265 352	143 474
Dette nette ministérielle - début de l'exercice	761 038	617 564
Dette nette ministérielle - fin de l'exercice	1 026 390 \$	761 038 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS
État des flux de trésorerie (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2021	2020
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	17 102 683 \$	14 903 652 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(51 325)	(65 177)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	(1 559 774)	(1 525 976)
Éléments d'actif et de passif transférés (à) de d'autres ministères gouvernementaux	13 801	796
Variations de l'état de la situation financière :		
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	118 622	(430 100)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(272 519)	(137 623)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	7 166	(5 851)
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(208 847)	171 565
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	15 149 807	12 911 286
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	15 149 807 \$	12 911 286 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

1. Pouvoirs et objectifs

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) est un organisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi-judiciaires. Il a été créé par le Parlement en 1987 en vertu de la Loi sur les brevets.

Même s'il fait techniquement partie du portefeuille de la Santé, le CEPMB exerce son mandat en toute indépendance du Ministre de la Santé. Il fonctionne d'une façon indépendante des autres organismes, dont Santé Canada, qui vérifie l'innocuité et l'efficacité des médicaments, et les régimes d'assurance-médicaments qui en approuvent l'inscription sur leurs formulaires respectifs des médicaments admissibles à un remboursement.

Responsabilité essentielle : Réglementer les prix des médicaments brevetés

Le CEPMB réglemente les prix des médicaments en fixant des prix plafonds non excessifs et prend des mesures d'exécution devant le Conseil en cas de non-conformité.

Services internes

On entend par Services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, sans égard au modèle de prestation des Services internes du ministère. Les 10 catégories de service sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du CEPMB énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le CEPMB est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au CEPMB ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état de la situation financière ainsi que dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2020-2021. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2020-2021.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le CEPMB fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CEPMB est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CEPMB sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du CEPMB et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CEPMB a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

- Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- Les autres revenus sont constatés dans l'exercice ou s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus.
- Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépenser à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du CEPMB. Bien que l'on s'attende à ce que le président maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) Charges

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

(f) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CEPMB au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CEPMB découlant du régime. La responsabilité du CEPMB relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ii. Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. Les employés ont eu la possibilité d'être payé la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs

Les débiteurs sont initialement comptabilisés au coût et sont ajustés pour refléter leurs conditions avantageuses. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

(h) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelle et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 7. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000\$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la Loi sur les Indiens; des œuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et des actifs incorporels.

(i) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'évènement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'évènement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

(j) Actifs éventuel

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui peuvent devenir des actifs réels advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'évènement futur surviendra ou non, l'actif éventuel est présenté dans les notes afférentes aux états financiers.

(k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et

des circonstances, l'historique la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

(I) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autre que les opérations inter-entités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les opérations inter-entités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations inter-entités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- i. Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

3. Autorisations parlementaires

Le CEPMB reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état de la situation financière et l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du CEPMB pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

(en dollars)	2021	2020
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	17 102 683 \$	14 903 652 \$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(51 325)	(65 177)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(1 559 774)	(1 525 976)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(272 519)	(137 623)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	7 166	(5 851)
Remboursement/rajustement de charges des exercices antérieurs	17 491	66 935
Autres	-	(10 012)
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(1 858 961)	(1 677 704)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Produits de la vente des biens de l'État	295	1 337
Augmentation des trop-payés salaire à recouvrer	12 773	81 171
Émission d'avances aux employés	2 293	5 424
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations	15 361	87 932
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	15 259 083 \$	13 313 880 \$

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en dollars)	2021	2020
Autorisations fournies :		
Crédit 1 - Dépenses du programme	17 170 104 \$	16 005 929 \$
Montants législatifs	1 220 825	1 151 616
Moins :		
Autorisation disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	(233)	-
Autorisations périmées	(3 131 613)	(3 843 665)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	15 259 083 \$	13 313 880 \$

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du CEPMB :

Crédoiteurs et charges à payer

(en dollars)	2021	2020
Comptes crédoiteurs - autres ministères et organismes	15 011 \$	305 249 \$
Comptes crédoiteurs - parties externes	1 220 173	701 023
Total des crédoiteurs	1 235 184	1 006 272
Charges à payer	524 473	872 007
Total des crédoiteurs et des charges à payer	1 759 657 \$	1 878 279 \$

5. Avantages sociaux futurs**(a) Prestations de retraite**

Les employés du CEPMB participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le CEPMB versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2020-2021 s'élève à :

Prestations de retraite

(en dollars)	2021	2020
Charges pour l'exercice	832 889 \$	796 913 \$

Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,01 fois pour 2019-2020) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2019-2020) les cotisations des employés.

La responsabilité du CEPMB relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2021, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

Obligation au titre des prestations constituées

(en dollars)	2021	2020
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	342 954 \$	337 103 \$
Charge pour l'exercice	(4 651)	130 438
Prestations versées pendant l'exercice	(2 515)	(124 587)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	335 788 \$	342 954 \$

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du CEPMB :

Débiteurs et avances

(en dollars)	2021	2020
Débiteurs - autres ministères et organismes	243 730 \$	452 577 \$
Avances aux employés	223 001	227 630
Débiteurs et avances bruts	466 731	680 207
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(222 501)	(227 130)
Débiteurs et avances nets	244 230 \$	453 077 \$

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation comme suit :

Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Sous-catégorie	Période d'amortissement
Matériel et outillage	Matériel informatique	3-5 ans
	Logiciels informatiques	3 ans

Immobilisations corporelles (en dollars)

Coût	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel et outillage	443 626 \$	- \$	- \$	443 626 \$
Total	443 626 \$	- \$	- \$	443 626 \$
Amortissement cumulé	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel et outillage	299 241 \$	51 325 \$	- \$	350 566 \$

Total	299 241 \$	51 325 \$	- \$	350 566 \$
Valeur	Valeur comptable nette 2020			Valeur comptable nette 2021
Matériel et outillage	144 385 \$			93 060 \$
Total	144 385 \$			93 060 \$

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CEPMB est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlée en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes.

Le CEPMB conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères :

Au cours de l'exercice, le CEPMB a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux et aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

(en dollars)	2021	2020
Installations	835 006 \$	818 106 \$
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	724 768	707 870
Total	1 559 774 \$	1 525 976 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

(b) Autres transactions entre apparentés :

Autres transactions entre apparentés

(en dollars)	2021	2020
Charges - autres ministères et organismes	2 013 046 \$	948 746 \$

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur le cadre ministériel des résultats du CEPMB. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les programmes principaux, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

Information sectorielle

(en dollars)	Réglementer les prix des médicaments brevetés	Services internes	2021 Total	2020 Total
Charges				
Salaires et avantages sociaux	7 931 693 \$	2 754 257 \$	10 685 950 \$	9 846 338 \$
Services professionnels et spécialisés	3 039 359	230 279	3 269 638	1 904 847
Réparation et d'entretien	-	1 133 980	1 133 980	358 404
Installations	621 207	213 799	835 006	818 106
Services d'information	601 129	24 597	625 726	674 643
Services publics, fournitures et approvisionnements	93	233 948	234 041	682 260
Location	7 809	189 860	197 669	271 122
Communications	-	68 156	68 156	65 585
Amortissement des immobilisations corporelles	-	51 325	51 325	65 177
Voyages et réinstallation	3 772	947	4 719	215 468
Autres	853	(691)	162	3 253
Total des charges	12 205 915	4 900 457	17 106 372	14 905 203
Revenus				
Engagement de conformité volontaire	-	304 355	304 355	3 492 456
Autres	3 394	295	3 689	1 555
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(304 355)	(304 355)	(3 492 460)
Total des revenus	3 394	295	3 689	1 551
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	12 202 521 \$	4 900 162 \$	17 102 683 \$	14 903 652 \$